

---

## L'enseignement de l'allemand et la réforme du collège 2016

L'argumentation anti-crise du ministère de l'Éducation nationale

*Der Deutschunterricht in Frankreich und die Reform der Mittelschule 2016: die  
Anti-Krise Argumentation des Bildungsministeriums*

*The Teaching of German in France and the Secondary Education Reform of 2016:  
The Anti-Crisis Argumentation of the Ministry of Education*

**Marie-Laure Durand**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ceg/2422>

DOI : [10.4000/ceg.2422](https://doi.org/10.4000/ceg.2422)

ISSN : 2605-8359

### Éditeur

Presses Universitaires de Provence

### Édition imprimée

Date de publication : 26 octobre 2017

Pagination : 189-206

ISBN : 979-10-320-0129-5

ISSN : 0751-4239

### Référence électronique

Marie-Laure Durand, « L'enseignement de l'allemand et la réforme du collège 2016 », *Cahiers d'Études Germaniques* [En ligne], 73 | 2017, mis en ligne le 26 avril 2019, consulté le 20 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ceg/2422> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ceg.2422>

---

Tous droits réservés

# L'enseignement de l'allemand et la réforme du collège 2016

## L'argumentation anti-crise du ministère de l'Éducation nationale

Marie-Laure DURAND  
Université Paul-Valéry Montpellier

### Introduction

Annoncée en mars 2015 puis adoptée par un décret et un arrêté le 19 mai 2015, la réforme du collège a suscité de nombreuses contestations aussi bien sur la forme<sup>1</sup> que sur le contenu, qui se poursuivent encore aujourd'hui, malgré l'entrée en application de la réforme depuis la rentrée 2016. Le sujet s'est installé dans le débat public; enseignants, syndicats, élus, intellectuels y ont pris part, parfois avec la véhémence que suscitent les questions d'éducation. Les langues se sont retrouvées au cœur de la controverse, à travers la décision de supprimer les sections bilangues au collège, lorsqu'il n'existe pas d'« enseignement d'une langue autre que l'anglais à l'école primaire ». Le nom de « bilangues », néologisme à ne pas confondre avec les classes bilingues, est apparu en 2004 et désigne les sections dans lesquelles les élèves apprennent dès la sixième deux langues vivantes au lieu d'une seule, à savoir souvent l'anglais et l'allemand. Ces sections bilangues représentaient, jusqu'à la rentrée 2016, 90 % des élèves de sixième germanistes. L'enjeu de la réforme est donc de taille pour les enseignants d'allemand: la contestation contre la suppression des bilangues est devenue une contestation contre la « disparition programmée de l'allemand ». L'ADEAF, l'Association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France<sup>2</sup>, a organisé manifestations et opérations de communication visant à informer les médias et l'opinion publique (pétition en ligne, etc.); de nombreux acteurs du franco-allemand et personnalités politiques ont pris la parole en France et en

- 
1. Le choix du décret soustrait le projet au débat parlementaire et a été qualifié de « passage en force ».
  2. L'ADEAF n'est pas affiliée à un syndicat et revendique environ 2 000 adhérents ([<http://adeaf.net/Presentation-de-l-ADEAF>], dernière consultation le 02.01.2017), soit 25 % des enseignants d'allemand.

Allemagne. Il fut même question de l'enseignement de l'allemand au journal télévisé de 20 heures<sup>3</sup>.

Indépendamment de toute lecture partisane<sup>4</sup>, cet article se propose d'étudier les ressorts discursifs de la polémique autour de l'avenir de l'enseignement de l'allemand en France. Il s'agit pour les uns de construire par le discours l'idée d'une crise de l'enseignement de l'allemand, causée par la réforme du collège, pour mobiliser les opposants et obtenir l'aménagement ou le retrait du projet. Face à ce discours alarmiste, le ministère de l'Éducation nationale produit un contre-discours visant à désamorcer la contestation et à justifier les choix effectués. Étant donné la profusion de discours, notre analyse se concentre ici sur trois aspects de l'argumentation, qui nous paraissent typiques de la problématique de l'enseignement de l'allemand en France<sup>5</sup>: la mise en discours, par les opposants à la réforme, d'une catastrophe imminente, dans un contexte de crise latente de l'enseignement de l'allemand depuis plusieurs années; la spécificité des relations franco-allemandes, invoquée dans le discours et le contre-discours, qui ouvre l'argumentation à d'autres champs que le domaine éducatif; et enfin, l'argument de l'élitisme de l'allemand, qui est omniprésent dans toutes les représentations.

Face à la masse de discours suscitée par cette réforme, l'analyse s'appuie plus particulièrement sur un corpus d'interventions de la ministre (discours officiels ou interviews), tous consultables en ligne sur son site officiel, sur les communiqués rédigés par les associations de professeurs de langues vivantes (au premier rang desquelles l'ADEAF) et sur les articles de la presse écrite parus entre avril 2015 et octobre 2016, qui permettent d'observer quels arguments ont circulé dans l'espace public.

## Mise en scène d'une crise exceptionnelle

La crise de l'enseignement de l'allemand, telle qu'elle est présentée par les opposants à la réforme, reproduit les phases narratives qui caractérisent, pour Habscheid et Koch, tout discours sur la crise :

Als Verlaufs begriff ist die „Krise“ narrativ verfasst: Sie markiert eine gute Vergangenheit, zeichnet einen Verfall nach, flaggt die Gegenwart als liminale Übergangszeit aus und entwirft – hierin tritt ihr spezifisch moderner Zuschnitt in den Vordergrund – optionale Zukünfte.

- 
3. Par exemple, le reportage télévisé de France 2 le 20.04.2015.
  4. Ce travail n'est pas une enquête sur la situation de l'enseignement de l'allemand en France, mais sur la façon dont le discours sert l'argumentation des opposants et des partisans de la réforme. L'approche méthodologique est résumée par Habscheid / Koch (2014) en ces termes: « Statt zu fragen, wie existierende Krisen oder gar Katastrophen (in der Natur, in der „Realwirtschaft“ etc.) gleichsam von außen „angemessen“ zu beschreiben sind, rückt dann die Frage in den Mittelpunkt, welchen je spezifischen Beitrag die diversen, teilweise miteinander verflochtenen Gesellschaftsbeschreibungen [...] – zur Genese, Konstituierung, Aufrechterhaltung, Bewältigung, retrospektiven Verarbeitung, Historisierung, Antizipation etc. von Krisen und Katastrophen leisten » (2014: 6-7).
  5. Les arguments ad hominem (« pseudo-intellectuels ») ou ad personam pour convaincre de l'incompétence de l'interlocuteur, très présents dans ce débat, sont entre autres laissés de côté.

Dabei ist der Krisenbegriff, wie auch der Katastrophenbegriff, auf mediale Repräsentationen angewiesen. (2014: 8)

La ré-interprétation de l'histoire récente de l'enseignement de l'allemand ne fait cependant pas référence au (trop?) lointain « bon temps » (« eine gute Vergangenheit»), le temps où il y avait foule d'élèves germanistes. Le passé est seulement évoqué à travers les engagements bilatéraux (cf. infra). Pour l'essentiel, le discours est orienté vers un danger à venir.

## L'allemand « sauvé » par les sections bilangues

Plutôt qu'un passé idéalisé, c'est l'idée du déclin, associée à l'enseignement de l'allemand en particulier à la fin des années 1990 et au début des années 2000<sup>6</sup>, qui est rappelée pour attribuer rétrospectivement aux sections bilangues le « sauvetage » de l'allemand; le dispositif bilangue est qualifié de « vital pour l'allemand » (ADEAF, 05.04.2016)<sup>7</sup>. L'étude statistique de Hannequart menée en 2016 confirme que les sections bilangues ont constitué « une véritable planche de salut pour l'enseignement de l'allemand » (2016: 29). Leur mérite se limite à la stabilisation de la courbe descendante des effectifs (autour de 15,2 % des élèves, cf. Bernardy 2016). Les effectifs ne sont pas repartis à la hausse. Mais pour mettre en évidence la césure avant / après la réforme, le « succès » des bilangues est asserté avec l'hyperbole (beachtlich):

(1) 10 Jahre währende Bemühungen mit einem beachtlichen Erfolg in der Akzeptanz der deutschen Sprache in den Collèges und Lycées sollen hier mit einem Federstrich zunichte gemacht werden: Quasi-Abschaffung der „Sections européennes“, Quasi-Abschaffung der erfolgreichen „classes bilangues anglais-allemand“. [souligné par MLD] (site internet de la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa, « Die VDFG ruft auf: Non au déclin programmé de l'allemand en France », 11.04.2015)

## Les métaphores du danger de mort

Dans cette construction discursive, la suppression des bilangues équivaut à un retour en arrière, qui réactive le discours sur le déclin de l'enseignement de l'allemand, à la différence près qu'en l'absence de « planche de salut », plus rien ne peut s'opposer au scénario de la disparition dans un futur proche. Se développe un réseau de métaphores conceptuelles autour du schème « La réforme du collège, c'est la mort de l'allemand » (cf. Lakoff / Johnson 1985). Les métaphores de la mort font d'une langue vivante personnifiée (l'allemand), elle-même utilisée par métonymie pour désigner la matière enseignée (l'enseignement de l'allemand), une future langue morte:

6. Cf. le titre du numéro 150 d'Allemagne d'aujourd'hui: L'Enseignement de l'allemand en France: vers un déclin inexorable?, daté de 1999.

7. Concernant l'indication des sources, la notation ADEAF suivie d'une date fait référence au communiqué de l'ADEAF publié à cette date et consultable à l'adresse [<http://adeaf.net/Reforme-du-college-Nos-communiqués-et-nos-actions>], dernière consultation le 02.01.2017.

(2) L'inquiétude est née chez les enseignants. Elle a grandi chez les politiques et gagne, désormais, nos voisins d'outre-Rhin. La réforme du collège en cours signe-t-elle la mort de l'allemand ? [souligné par MLD] (Le Point, 16.04.2015)

« Signer la mort » évoque l'expression figée « signer l'arrêt de mort » et le caractère arbitraire d'une décision par décret. La métaphore est souvent associée au pathos de l'inquiétude (« Ayrault "inquiet" de la réforme des collèges » titre Le Figaro du 15.04.2015). Il est question de « crainte », de « peur », voire de « désespoir » (« verzweifelte[r] Aufschrei der gesamten Deutschlehrerschaft in Frankreich » pour la VDFG, 11.04.2015). Les métaphores de la mort se retrouvent sous une forme atténuée dans le discours de l'ambassadrice d'Allemagne en France, Susanne Wasum Rainer, lorsqu'elle décrit l'allemand comme « une petite victime collatérale de cette réforme » (Le Figaro, 23.04.2015)<sup>8</sup>. Une telle déclaration est interprétée, dans la presse française et allemande, comme une litote diplomatique suggérant un fort mécontentement : « Die deutsche Botschafterin ist enerviert » (Spiegel online, 21.04.2015) oder « alarmiert » (Süddeutsche Zeitung, 21.04.2015), « selbst die Bundesregierung ist [...] verschnupft » (Focus, 22.04.2015).

L'effet destructeur de la réforme est amplifié par l'énumération des conséquences (« effet domino ») :

(3) Sans les classes bilangues et les classes européennes de collège, vous condamneriez à terme les classes européennes de lycée, les sections Abibac, les échanges individuels et collectifs, ainsi que les efforts et l'existence même du Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle, de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, de l'Université Franco-Allemande. [souligné par MLD] (Pétition en ligne de l'ADEAF sur le site Pétition publique)

À la différence des phénomènes naturels, la « mort » de l'allemand est une disparition « programmée » et prévisible (cf. titre de la pétition en ligne lancée par l'ADEAF : « NON à la disparition programmée de l'allemand de l'enseignement en France »), dont la cause est immédiatement identifiable. L'action est dirigée contre cette cause et l'ADEAF se pose en « lanceur d'alerte » qui avertit du danger : « Les premières alertes ont été lancées » (ADEAF, 21.03.2015) ; « notre campagne d'alerte auprès des acteurs du franco-allemand » (ADEAF, 28.03.2015).

Le discours alarmiste s'inscrit dans une stratégie de mobilisation des opposants à la réforme : les prévisions catastrophiques et le topos du futur sombre (Wengeler / Ziem 2014) ne doivent pas provoquer la résignation, mais au contraire soutenir le topos de l'urgence à agir : « [...] afin que cette réforme soit corrigée au plus vite », « mettre en place des réunions d'urgence » (ADEAF, 21.03.2015). Dans le discours de crise tel que Habscheid et Koch (2014) le décrivent,

8. La ministre de l'Éducation nationale ne fait pas preuve de la même prudence diplomatique, lorsqu'elle déclare dans une tribune du Monde des Idées : « Mais, parallèlement, souvent faute d'avoir simplement fait l'effort de lire la réforme, le ballet des Cassandre, éditorialistes, intellectuels, responsables politiques ou même ambassadeurs, a entamé son entreprise de caricature ou de désinformation. Voilà que l'on chante à nouveau l'air du déclin, voire de la mort de la civilisation ! » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 05.05.2015). Dans l'amalgame de tous les détracteurs de la réforme en un ensemble d'opposants « déclinologues » et passésistes, ironiquement appelés le « ballet des Cassandre », la polémique l'emporte sur le logos.

le moment présent fait figure de phase de transition, qui peut voir basculer le conflit d'un côté ou de l'autre („die Gegenwart als liminale Übergangszeit“). Le moment présent est décisif (cf. le sens étymologique de « crise » qui désigne le moment où se décide la guérison ou la mort, Goeze / Strobel 2011): « L'heure est à l'action, et le temps joue contre nous, donc à vos claviers, à vos plumes et stylos! » (ADEAF, 21.03.2015).

Quant au mot catastrophe, il semble réservé à l'expression de la subjectivité dans des genres de discours tels que les commentaires d'internautes: « Cette réforme est une catastrophe pour l'apprentissage de la langue allemande[...] » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 16.04.2015). Dans un débat de ce type, « catastrophe » est employé comme un « marqueur d'intensification » (« Intensivierungsmarker », Monika Schwarz-Friesel dans ce numéro) pour exprimer un état émotionnel dû à la gravité de la situation.

Dans le premier temps de la mobilisation, il s'agit de montrer que la mise en œuvre de la réforme n'est pas une crise supplémentaire, mais la crise ultime, qui menace l'existence même de la discipline et, par métonymie, de la langue elle-même. Suite aux discours rassurants du ministère – en particulier l'annonce d'« un effort exceptionnel » en faveur de l'enseignement de l'allemand en primaire et du maintien des bilangues « de continuité » le 22 janvier 2016 (cf. infra) –, le caractère définitif de la menace que représente la réforme est atténué dans le discours anti-réforme: au lieu de « coup fatal », il est question de « coup rude », de « dégâts » constatés sur le terrain (ADEAF, 21.01.2016), des « effets néfastes pour l'allemand » (ADEAF, 05.07.2016). Les métaphores de la destruction partielle supplantent les métaphores de la menace de mort, mais elles présupposent toujours une cause violente et désignent implicitement la réforme comme responsable.

La construction discursive de la gravité de la situation s'organise en particulier autour d'un argument d'autorité, à la fois diplomatique et juridique, qui fonde la spécificité du statut de l'allemand en France: « la remise en cause de fait du traité de l'Élysée et [...] la dégradation des relations franco-allemandes » (communiqué de l'ADEAF de la rentrée 2015).

## L'enjeu des relations franco-allemandes

### L'argument des traités bilatéraux

La mise en discours d'une situation de crise resitue le moment présent dans une période plus large, l'histoire des relations franco-allemandes et de l'Europe. Les mesures prises en faveur de l'apprentissage de l'allemand en France s'inscrivent en effet dans une histoire transnationale. Elles ont été initiées en 1963 par le traité de l'Élysée, signé par deux figures faisant autorité, de Gaulle et Adenauer, qui stipule que:

(4) [L]es deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue

de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande<sup>9</sup>. [souligné par MLD]

Le contre-discours à la réforme rappelle que cet engagement a été régulièrement ré-actualisé par les gouvernements français et allemand, en particulier en 2003 pour le quarantième anniversaire du traité – ce qui a, entre autres, conduit à la création officielle des sections bilangues et européennes en 2004 – et en 2013 pour le cinquantième anniversaire. C'est alors la parole du gouvernement actuel qui est en jeu, comme le rappellent incidemment le groupe participial apposé « réaffirmé » et le complément d'agent « par vous », qui aurait pu ne pas être exprimé : « Les engagements bilatéraux entre la France et l'Allemagne, réaffirmés par vous le 22 janvier 2013, doivent être respectés : la France manque de germanistes [...] » (Pétition de l'ADEAF).

Actuellement, la France et l'Allemagne se trouvent engagées par l'« agenda franco-allemand 2020<sup>10</sup> ». Invoquer le traité de l'Élysée et les traités bilatéraux qui l'ont suivi pour affirmer leur « remise en cause » suggère l'incident diplomatique et a une portée juridique. Cependant, la requête au Conseil d'État déposée par l'ADEAF, la députée européenne Sylvie Goulard et Alfred Grosser pour demander l'annulation de l'article 8 de l'arrêté du 19 mai 2015<sup>11</sup> « au motif qu'il est incompatible avec les stipulations du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 » a été rejetée le 1<sup>er</sup> juin 2016<sup>12</sup>.

Au statut juridique d'un traité de coopération internationale se surajoute une valeur qui oriente l'argumentation vers davantage de pathos et permet de mobiliser plus largement : l'engagement dans l'amitié. Le préfet Philippe Gustin voit dans la suppression des sections bilangues « une insulte à l'amitié franco-allemande » (L'Opinion, 12.05.2015). L'insulte est un acte de violence verbale qui manifeste le mépris. Dans le cas présent, la force de l'argument est d'autant plus grande que l'insulte vise une « amitié », valeur universellement partagée, qui est trahie.

L'« amitié franco-allemande », qui réconcilie les anciens « ennemis héréditaires », fait l'objet d'un consensus, d'autant plus inattaquable que 2016 marque la commémoration de la bataille de Verdun. Le ministère l'invoque lui aussi pour rappeler, devant les Kultusminister allemands, sa volonté d'« inscrire notre amitié dans un futur durable » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 08.06.2016) :

(5) Najat Vallaud-Belkacem, très attachée au développement réel et sérieux du partenariat et des liens d'amitié franco-allemands, se réjouit de ces bons résultats [nombre de collégiens

9. [<http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/traité-franco-allemand.pdf>], dernière consultation le 02.01.2017.

10. [<http://www.ambafrance-de.org/Le-Conseil-de-ministre-franco>], dernière consultation le 02.01.2017.

11. Article 8 modifié par arrêté du 21 juillet 2015 – art. 1 [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>], dernière consultation le 02.01.2017.

12. [<http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Reforme-du-college>], dernière consultation le 02.01.2017. Nous n'avons pas eu accès à l'argumentaire détaillé justifiant la décision du Conseil d'État.

germanistes] et continuera en parallèle de promouvoir activement auprès de ses homologues allemands l'apprentissage du français par les jeunes [A]llemands. Ainsi ce sujet, et plus largement l'apprentissage de la langue du partenaire, font désormais l'objet d'une attention et d'un suivi renforcés [...]. [souligné par MLD] (site du ministère de l'Éducation nationale, 17.10.2016)

Placé en apposition, l'attachement de la ministre est présenté comme un présumé du discours qui ne peut être remis en cause. L'« attachement » suggère un engagement personnel et affectif. Les épithètes « réel et sérieux » présentent le discours sur la coopération franco-allemande comme un discours de vérité, anti-langue de bois, qui passe à l'acte, ce qui ne peut que susciter l'adhésion. Le discours anti-langue de bois n'est-il pas la langue de bois la plus efficace ?

En répétant la priorité accordée à la relation franco-allemande, le discours ministériel s'efforce de rassurer le partenaire allemand, tout en dépossédant le camp anti-réforme d'un argument que le discours ministériel fait sien, en feignant le consensus : « Dans cette relation d'amitié, l'apprentissage de la langue de l'autre est un enjeu essentiel » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 08.06.2016).

## Un discours volontariste pour l'allemand : l'enseignement de l'allemand « renforcé »

L'existence de traités bilatéraux oblige le ministère de l'Éducation nationale non seulement à nier la « disparition programmée » de l'allemand, mais aussi à poser son contraire, à affirmer l'augmentation du nombre d'élèves germanistes. Le discours doit donc expliquer que les langues vivantes, notamment l'allemand, seront renforcées par la suppression d'environ 30 % des classes bilingues et de toutes les sections européennes.

### Minimiser le discours de crise

La réfutation du discours de crise utilise la négation polyphonique de la contre-argumentation (« vous allez tuer l'allemand »), qui est résumée, non sans ironie, aux métaphores de l'homicide et à un procès d'intention fait à un « nous » par un « on » indéfini :

(6) « Nous n'allons pas tuer l'allemand, comme on nous le reprochait, mais au contraire le renforcer », a assuré Mme Vallaud-Belkacem. Cette langue sera enseignée dans un millier d'écoles primaires supplémentaires à la rentrée, soit 3 800 au total, tandis que 3 000 collègues proposeront des « bilingues de continuité » en sixième, dont 2 300 anglais / allemand. [souligné par MLD] (site de Najat Vallaud-Belkacem, 22.01.2016)

L'euphémisme du verbe « reprocher » minimise la mobilisation des opposants, qui ne sont pas nommés. L'imparfait indique que cet acte de langage (reprocher) n'est plus actuel. La rectification du discours alarmiste opérée par « mais », qui inverse l'orientation argumentative, est suivie par un discours positif, introduit par l'adversatif « au contraire ». Cette posture de sur-énonciation (Rabatel 2005) reformule de façon lapidaire le point de vue opposé, en le dominant et en lui déniait toute pertinence par la reformulation ironique et l'euphémisme.



## Asserter une situation favorable à l'allemand

Le discours ministériel présente l'allemand comme une discipline qui n'est pas désavantagée par la réforme, mais au contraire gagnante. Les verbes « conforter », « consolider », « renforcer » lui sont très souvent associés (« un enseignement de l'allemand conforté » titre une page du site officiel de la ministre, 04.04.2015); il est souvent question de « progrès », de « promotion », voire d'un hyperbolique « effort exceptionnel pour l'allemand » sur le site du ministère (22.01.2016, « Stratégie langues vivantes »). Les verbes sont nominalisés (présupposant ainsi la vérité de la prédication interne) et placés en titre: « Développement des bilangues de continuité et de l'enseignement de l'[a]llemand » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 22.01.2016). Le même type d'affichage d'un présupposé est utilisé dans la dénomination du nouveau poste créé en juin 2015, « délégué ministériel au renforcement de l'apprentissage de l'allemand » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 18.06.2015), occupé par Sandrine Kott jusqu'en juin 2016 et qui n'a pas été reconduit par la suite.

L'argumentation s'organise autour de l'idée du renforcement, par la répétition du passif-état « est renforcé par » qui structure le discours:

(7) Au total donc, les réformes que je mène actuellement sont très favorables à l'enseignement des langues vivantes et de l'allemand: la formation des élèves en langues vivantes est renforcée avec une exposition à la langue vivante 1 qui augmente fortement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire avec la continuité du CP à la troisième; elle est renforcée avec l'enseignement de la langue vivante 2 qui commence dès la cinquième et l'augmentation du nombre d'heures de langue vivante 2 pour tous les élèves sur l'ensemble du collège (plus 54 heures sur l'ensemble du collège); elle est renforcée par les nouveaux thèmes de travail, dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, qui sont en partie enseignés en langues vivantes étrangères. La réforme du collège va donc se traduire par une hausse du nombre d'élèves pratiquant l'allemand de l'école au collège. C'est parce que je mène cette politique volontariste en faveur de l'apprentissage de l'allemand et que j'anticipe un développement de celui-ci que j'ai décidé d'accélérer la hausse importante des postes offerts au recrutement en allemand: 199 postes en 2010, 443 en 2014 et 514 en 2015. [souligné par MLD] (site de Najat Vallaud-Belkacem, 04.04.2015)

L'idée d'« augmentation » est répétée, reformulée, intensifiée. L'énoncé présenté par donc comme conclusif représente un coup de force argumentatif: le ministère mène des réformes qui augmentent le total d'heures d'exposition aux langues vivantes; il y aura donc plus d'élèves apprenant l'allemand en primaire et au collège. Le syllogisme ne fonctionne qu'à condition de lui ajouter une prémisse, qui n'est pas formulée car contestable: les élèves choisiront l'allemand comme LV1 en primaire ou comme LV2 au collège. Les opposants à la réforme réfutent cette prémisse, en s'appuyant sur le faible taux d'élèves faisant actuellement ce choix.

D'autre part, l'augmentation constatée par comparaison du nombre d'heures d'enseignement avant et après la réforme vaut pour un élève suivant aujourd'hui un enseignement LV1-LV2 « classique », mais ne vaut pas pour un élève inscrit actuellement en section bilangue ou européenne (cf. calculs de l'ADEF).

La construction clivée (« c'est parce que je mène cette politique volontariste en faveur de l'apprentissage de l'allemand ») focalise une politique requilibrée

de volontariste ; or l'anaphore résumante « cette politique volontariste » reprend la totalité de l'énumération des mesures concernant les langues vivantes, et non le seul « apprentissage de l'allemand ». Tout au plus pourrait-il être question de politique (volontariste?) en faveur des langues vivantes. Ce transfert métonymique est introduit par la coordination les « langues vivantes et [l']allemand », qui focalise l'« allemand » : il s'agit de faire voir ou entendre le statut particulier qui serait réservé à l'allemand pour désamorcer les réactions des germanophiles inquiets, alors que les mesures énumérées valent pour toutes les langues. La focalisation sur l'allemand n'est qu'un effet de discours.

Le passage d'une prémisse portant sur les langues vivantes à une conclusion sur l'allemand se retrouve dans l'interview du Point :

(8) De quoi parle-t-on là encore ? D'une réforme qui avance l'enseignement de la LV2 en cinquième (actuellement, il débute en quatrième) et augmente de 25 % le nombre d'heures dédiées à cet enseignement sur le collège. C'est évidemment un progrès pour l'allemand. [...] Quant aux élèves qui ont fait une LV1 allemand en primaire, on leur permet de commencer l'anglais, donc de faire deux langues dès la sixième. En définitive, demain, au lieu d'avoir 16 % des élèves qui apprennent deux langues dès la sixième (les fameuses classes bi-langues d'aujourd'hui qui ne bénéficient qu'à trop peu d'élèves), on en aura 100 % en cinquième. Expliquez-moi en quoi cela peut être un recul pour l'allemand ? Et pour ceux qui doutent de notre parole, regardez le nombre de postes que nous ouvrons pour le recrutement en allemand depuis 2012 : il est en constante augmentation, et sans commune mesure avec ce qui se pratiquait les années précédentes. Pourquoi ouvririons-nous ces postes si c'était pour faire le pari d'une baisse de la pratique de cette langue ? Cela n'aurait aucun sens. Nous tenons à la pratique de l'allemand et nous nous donnons les moyens de cette ambition. [souligné par MLD] (Le Point, 20.04.2015)

L'argumentation repose là encore sur le schème « ce qui vaut pour le tout [les langues vivantes] vaut pour la partie [l'allemand] » (cf. Perelman / Olbrechts-Tyteca 2008 [1958] : 312), et sur la règle de justice (« application d'un traitement identique à des êtres ou à des situations que l'on intègre à une même catégorie », 2008 [1958] : 312), ce qui revient à dénier à l'enseignement de l'allemand un statut particulier. L'idée de progrès est assertée par un modalisateur d'évidence (« C'est évidemment un progrès pour l'allemand ») qui constitue lui aussi un coup de force argumentatif : l'avancée de l'âge d'apprentissage d'une année est « évidemment un progrès », l'argument est difficilement contestable. Mais est-ce un progrès pour l'allemand qui bénéficie souvent d'un enseignement dès la 6<sup>e</sup> dans les sections bilangues ?

L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours atteste elle aussi d'une situation exceptionnellement favorable (« il est en constante augmentation, et sans commune mesure avec ce qui se pratiquait les années précédentes »).

Quant à l'argument présenté comme une compensation, l'apprentissage de la LV2 dès la cinquième qui suggère une généralisation des sections bilangues, le discours compare l'incomparable, en mettant en parallèle deux pourcentages qui ne se rapportent pas au même objet. Il s'agit d'un côté de 16 % d'élèves de sixième qui s'inscrivent en section bilangue (le plus souvent anglais-allemand), sans concurrence avec une autre langue ; et de l'autre, de 100 % d'élèves de cinquième qui choisissent une LV2 obligatoire (espagnol, allemand ou italien). Les élèves de cinquième ne fréquenteront pas « les fameuses classes bilangues

d'aujourd'hui », mais auront une LV2 avec un horaire diminué (2h30 au lieu de 3h actuellement).

### L'autorité des chiffres

On le voit, le discours favorable à la réforme utilise la fonction argumentative des chiffres. Ils suggèrent une action rationalisée du ministère, qui établit des prévisions, et renforcent l'ethos de compétence du locuteur qui maîtrise son sujet, qui sait formaliser les problèmes et donc potentiellement les résoudre. « Ce faisant, on passe de la complexité du réel à la complexité du langage mathématique » (Bacot / Desmarchelier / Rémi-Giraud 2012 : 7) et la contestation des chiffres nécessite des compétences d'expertise dans le champ éducatif, qui rendent le débat peu médiatique. Utiliser les chiffres garantit au locuteur une certaine impunité car « [l]a contestation des nombres mis en avant dans une argumentation ne peut s'opérer qu'avec d'autres nombres, à défaut de quoi le contradicteur donnera l'impression de fuir trop opportunément le terrain de bataille » (Bacot / Desmarchelier / Rémi-Giraud 2012 : 11).

Dans le discours favorable à la réforme, tous les chiffres utilisés servent à attester des grandeurs positives : augmentation du nombre d'heures (exemples 7 et 8), du nombre d'élèves (exemple 8), du nombre d'écoles primaires proposant l'allemand (exemple 6), du nombre de postes au concours (exemples 7 et 8)<sup>13</sup>, etc. Les effets positifs de la réforme sont mis en scène avec des pourcentages toujours précédés d'un « + », mais qui ne disent pas le nombre d'établissements concernés. Le maintien de 100 % des sections bilangues ne dit pas combien il existe de sections bilangues maintenues dans cette académie. Inversement, annoncer le 22 janvier 2016 que 1 000 écoles supplémentaires proposeront l'enseignement de l'allemand (exemple 6), soit 3 800 sur un total (non mentionné) de 52 000 écoles en France est argumentativement plus efficace dans un discours pro-réforme que l'annonce d'un pourcentage de 7,3 %.

Le dernier chiffre, qui fut largement diffusé dans les médias en octobre 2016, a été présenté comme le résultat de l'évaluation de la réforme : « + 6 % de collégiens germanistes à la rentrée 2016 : Engagement tenu » (site du ministère de l'Éducation nationale, 17.10.2016). Cette augmentation, calculée par les experts de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, est qualifiée, sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale, de « progression historique », courbe ascendante à l'appui :

(9) À la rentrée 2016, le nombre de collégiens apprenant l'allemand est en augmentation de 6 % par rapport à 2015, ce qui correspond à une progression historique. Ce nombre dépasse même l'objectif de 515 000 élèves et s'établit à 516 869 collégiens. [souligné par MLD] (site du ministère de l'Éducation nationale, 17.10.2016)

13. Voir aussi la mise en image et la carte académique des langues intitulée « un effort exceptionnel en faveur de l'apprentissage de l'allemand » (site du ministère de l'Éducation nationale, 22.01.2016, « Stratégie langues vivantes »).

Ces chiffres sont diffusés pour prouver la réussite de la réforme et valider l'action menée. Interprétés comme un succès, ils transfèrent sur la cause (la réforme et ses initiateurs) la qualité positive attribuée aux conséquences (cf. Perelman / Olbrechts-Tyteca 2008 [1958]: 357-364). Le commentaire « engagement tenu » renforce l'ethos de crédibilité du locuteur (« je fais ce que je dis ») (cf. Charaudeau 2005).

Les chiffres de l'ADEAF disent exactement le contraire et opposent à l'augmentation une diminution de 8 % du nombre des germanistes à la rentrée 2016, résultat d'une enquête de terrain (ADEAF, 05.10.2016).

D'autre part, le contre-discours s'efforce de faire savoir ce que cachent les chiffres (cf. entre autres le communiqué « déchiffrer les chiffres » du 18.10.2016), en dénonçant le mode de calcul<sup>14</sup> ou en opposant aux annonces concernant le nombre de postes ouverts aux concours (exemples 7 et 8) le nombre, bien inférieur, de postes « réellement » pourvus. Au discours volontariste est opposée « la crise du recrutement » des enseignants d'allemand (ADEAF, 31.08.2016).

La déconstruction du discours de crise ne se contente pas de contredire celui-ci, elle affirme le contraire<sup>15</sup>, une situation favorable à l'enseignement de l'allemand, étayée par des chiffres, qui rendent la réforme conforme aux dispositions des traités bilatéraux. Comment justifier, dans ce contexte, la suppression d'environ 30 % des sections bilangues ?

## Le combat des valeurs

À la « suppression » des sections bilangues, la ministre répond « des classes bilangues pour tous » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 14.04.2015), ambition partagée par l'ADEAF (cf. ADEAF, 09.03.2016), à la différence près que la formule ministérielle repose sans le dire sur un glissement sémantique et référentiel.

### Bilangues « de continuité » vs. bilangues « de contournement »

Suite à la contestation menée contre la réforme en France et en Allemagne, le discours ministériel re-définit explicitement les sections bilangues. À partir du 22 janvier 2016 – journée dite « de l'amitié franco-allemande » qui célèbre officiellement dans les établissements scolaires l'anniversaire de la signature

14. L'ADEAF conteste en particulier le calcul de l'augmentation des élèves apprenant l'allemand en LV2: « Cette augmentation qualifiée d'historique s'explique en effet par une situation inédite. Deux classes d'âge au lieu d'une commencent cette année l'apprentissage d'une LV2, en 5<sup>e</sup> (LV2 avancée) et en 4<sup>e</sup> (ancien dispositif, mais nouvel horaire, soit 5 heures au lieu de 6 sur les deux dernières années du collège). Le nombre d'élèves débutant une LV2, quelle qu'elle soit, a donc mécaniquement progressé par comparaison avec 2015 et cette augmentation concerne aussi l'allemand » (ADEAF, 18.10.2016).

15. « La proposition contradictoire est celle qui exclut simplement la proposition condamnée. La contraire est celle qui va au-delà de cette simple exclusion. » (Monseigneur Dupanloup, cité par Plantin 2002: 28).

du traité de l'Élysée – est introduite une distinction entre les sections bilangues « justifiées » et les autres. Seules ces dernières seront supprimées. D'après le discours ministériel, il s'agit de ré-affirmer une position inchangée depuis 2015, donc de clarifier la réforme à l'attention de ceux qui l'ont mal comprise. Cet ethos de la constance est introduit dans la subordonnée cadrative, en tête du paragraphe :

(10) Comme la ministre l'avait annoncé lors de la présentation de la réforme du collège au printemps 2015, les dispositifs bilangues de continuité, pour les élèves ayant étudié une autre langue que l'anglais en primaire, sont tous maintenus. Les classes bilangues de contournement, qui créent des inégalités entre collégiens, sont au contraire supprimées dans un contexte où l'apprentissage des langues vivantes est par ailleurs rendu plus précoce pour tous les élèves. [souligné par MLD] (site de Najat Vallaud-Belkacem, 31.01.2016)

Le connecteur adversatif « au contraire » met en opposition les « dispositifs » bilangues « de continuité » d'une part, dont le maintien est généralisé par le quantificateur « tous », accentué par sa position, et les bilangues « de contournement » d'autre part, qui sont disqualifiées et désignées comme la cause des inégalités entre collégiens dans la relative explicative. L'annonce de la suppression de certaines bilangues est compensée par l'argument de l'avancée de l'âge d'apprentissage des langues vivantes.

Les bilangues « de continuité » permettent de poursuivre l'apprentissage de la langue commencée au cours préparatoire. Le groupe nominal « une autre langue que l'anglais » est une périphrase politiquement correcte, qui n'exclut aucune langue, conformément au principe de « diversité des langues<sup>16</sup> ». En revanche, le contournement consiste en une stratégie d'évitement d'un obstacle ou d'une règle<sup>17</sup>. La démarche est frauduleuse ; la suppression des bilangues « de contournement » vise à empêcher la fraude contre la règle (la carte scolaire)<sup>18</sup>.

Au terme de cette distinction, le mot « bilangue » désigne désormais une réalité qui intègre la condition de la continuité de l'apprentissage d'« une langue autre que l'anglais » à l'école primaire. Malgré cette précision, son contenu référentiel reste flou : le nombre d'heures consacrées à l'allemand dans le « dispositif » bilangue en sixième n'est pas spécifié, ni la façon dont le « dispositif » est poursuivi ou pas en cinquième (regroupement avec les LV2 ?).

---

16. « Diversité des langues » est une formule (au sens de Krieg-Planque 2009) qui crée ou feint le consensus. « Préserver », « assurer », « redynamiser » la diversité sont des arguments qui font l'unanimité, en écho à la diversité ethnique ou sociale. Le locuteur ne précise cependant pas quel nombre de langues et quel niveau de maîtrise sont attendus.

17. Cf. [<http://www.cnrtl.fr/definition/contourner>], dernière consultation le 02.01.2017.

18. Le procès d'intention fait aux familles ayant inscrit leur enfant dans une section bilangue, sans qu'il ait suivi d'enseignement d'allemand à l'école primaire, a inspiré aux internautes des commentaires ironiques savoureux : « Vous dites vous-même que la suppression des classes bilangues ne vise que les "bilangues de contournement". Comme 100 % des bilangues sont maintenues à Paris, il convient donc de féliciter les Parisiens qui ne se sont rendus coupables d'aucun contournement » (Hans im Glück, commentaire posté le 25.01.2016 sur le site de Najat Vallaud-Belkacem, 22.01.2016).

## Les valeurs partagées : l'égalité, l'élitisme républicain, l'excellence

La suppression des bilangues « de contournement » est justifiée par le principe d'égalité, symbole de la République dans la devise « liberté, égalité, fraternité ». Ce mot fédérateur est un mot-valeur, inscrit dans l'imaginaire collectif et pilier de l'école républicaine. Le principe d'égalité a un pouvoir légitimisant sur le discours, qui découle en partie de son caractère général et flou. Perelman et Olbrechts-Tyteca expliquent que « [le] rôle [des valeurs universelles] est [...] de justifier des choix sur lesquels il n'y a pas d'accord unanime en insérant ces choix dans une sorte de cadre vide, mais sur lequel règne un accord plus large » (2008 [1958]: 102). Dès lors que le contenu de la valeur « égalité » est spécifié, par exemple par l'adjectif « géographique », le désaccord s'installe. Pour l'ADEAF, les cartes académiques des langues établies en janvier 2016 sont « une réforme inégalitaire » (ADEAF, 01.06.2016) car elles instaurent une inégalité géographique de l'accès aux sections bilangues. L'exemple le plus frappant est l'opposition entre les chiffres de l'académie de Paris et de celle de Caen, qui suggère, dans un pays centralisé, une inégalité de traitement entre Paris et la province :

(11) [...] la forte disparité sur le territoire entre des académies qui conservent toutes leurs bilangues et d'autres qui les perdent presque toutes, de 100 % de bilangues maintenues à Paris à 5 % seulement à Caen... au nom de l'égalité des chances? Façon de donner plus à ceux qui ont moins? (ADEAF, 01.02.2016)

Le reproche de l'inégalité créée par les sections bilangues est relayé par l'argument de l'élitisme. Selon une idée reçue omniprésente dans les discours sur l'allemand, un élève de section bilangue serait un bon élève :

(12) « Cela reste un gage d'entre soi, car l'allemand est réputé plus difficile que l'espagnol; les parents estiment donc que leurs enfants, s'ils sont germanistes, seront davantage avec des meilleurs élèves », constate Valérie Sipahimalani. (20 minutes, 17.10.2016)

L'allemand serait choisi en section bilangue dans le but d'être dans une bonne classe, par « simple désir d'entre-soi des élites » (tribune dans *Le Monde*, 12.05.2015, « Réforme du collège: "Halte à l'élitisme conservateur!" »). Les opposants à la réforme affirment exactement le contraire, en s'appuyant sur l'argument du terrain (témoignages de professeurs d'allemand, exemple 13) et sur l'argument d'autorité que constitue la parole de l'Inspection Générale (exemple 14):

(13) « Il faut d'abord redire aux familles que les classes européennes et bilangues n'existent pas! On ne regroupe pas les meilleurs élèves. Depuis des années, les collèges fonctionnent sur le principe des sections. Autrement dit, on regroupe uniquement les élèves pour les heures supplémentaires qu'ils ont dans la langue choisie! En milieu rural, ces sections sont un vrai facteur de promotion sociale et on s'est rendu compte depuis plusieurs années que l'émulation provoquée par l'apprentissage d'une langue se faisait ressentir dans toutes les matières. Est-ce que c'est ça l'élitisme? » (La Montagne, 20.05.2015)

La section bilangue devient « au contraire un dispositif de lutte contre les inégalités » (Les Échos, 16.04.2015), qui permet de réguler la carte scolaire. L'argument du contournement est inversé :

(14) S'agissant des collèges relevant de l'éducation prioritaire, la présence de cette offre linguistique particulière est encore plus vitale que pour les autres établissements. Il s'agit de contrecarrer les phénomènes de fuite des catégories sociales moyennes et favorisées. [...] la présence de ces dispositifs, dès lors que leurs élèves sont répartis dans plusieurs divisions, participe à la mixité sociale de l'établissement et favorise un effet d'entraînement positif au sein des classes. (Rapport de l'inspection générale des langues vivantes, décembre 2014, p. 16)

L'allemand, élitiste ou pas ? La polysémie du mot oblige à employer « élitisme » avec précaution. Initialement, l'élitisme est une valeur républicaine qui promeut les citoyens les plus aptes en leur ouvrant des carrières autrefois réservées aux nobles. C'est le principe de la méritocratie de l'école républicaine : la sélection ne se fait pas sur le critère de l'hérédité, mais sur les résultats obtenus. Aujourd'hui, l'élitisme est vu moins comme un moyen de promotion sociale, que comme un instrument au service d'une minorité<sup>19</sup>. Lorsqu'« élitisme » est complété par l'adjectif « républicain », la ministre de l'Éducation nationale le revendique, pour rejeter le système des héritiers :

(15) Au collège à deux vitesses actuel, qui protège certains enfants à coups d'options et de filières privilégiées et abandonne l'immense majorité restante, je veux substituer un collège de la démocratisation de la réussite et de l'excellence, pour faire prévaloir l'élitisme républicain sur l'élitisme dynastique. (site de Najat Vallaud-Belkacem, 05.05.2015)

Le débat autour de l'élitisme a déchaîné les passions, en réactivant le clivage idéologique entre la droite (contre l'« égalitarisme ») et la gauche (contre le « conservatisme culturel au service de l'utilitarisme », Le Monde, 12.05.2015) avec profusion de noms dérivés en -isme.

La notion d'« excellence » quant à elle occupe le sommet de la hiérarchie des valeurs et est moins polémique que celle d'élitisme. Les enseignants la revendiquent pour les sections bilangues : « Nous n'acceptons pas que les élèves soient privés de l'atout de l'allemand et n'aient plus accès à des voies d'excellence leur permettant d'avoir des objectifs ambitieux et de réussir » (ADEAF, 21.05.2015). L'excellence est aussi l'objectif affiché de la réforme : « Aujourd'hui, avec la réforme du collège, on offre l'excellence à tous les élèves » (Interview France Inter, 12.05.2015). Il s'agit de « l'excellence pour tous », car l'objectif d'« excellence » n'entre pas en contradiction avec l'« égalité » : « En République, l'égalité n'est pas l'ennemie de l'excellence, elle est la condition pour que chacun puisse y accéder » (site de Najat Vallaud-Belkacem, 05.05.2015). Mais cette notion n'en fonctionne pas moins sur une ambiguïté dont chacun tire parti : elle évalue à la fois les résultats obtenus et l'élève les ayant obtenus. Une voie d'excellence est fréquentée par des élèves excellents. Considérer que les

---

19. L'élitisme « vis[e] à favoriser et à sélectionner une élite, au détriment du plus grand nombre » (Petit Robert).

sections bilangues sont une voie d'excellence, c'est entretenir l'idée reçue selon laquelle un élève germaniste est un (très) bon élève.

## Conclusion

La discussion autour des conséquences de la réforme du collège pour l'enseignement de l'allemand voit s'opposer symétriquement un argument et son contraire. À la crise exceptionnelle qui menace pour les uns la survie de l'enseignement de l'allemand répond « l'effort exceptionnel » mené par les autres en faveur de l'allemand. D'un côté, les conséquences funestes, dramatisées par les formulations métaphoriques, sont mises en perspective par rapport à un passé fondateur de la relation franco-allemande, le traité de l'Élysée; de l'autre côté, la déconstruction de ce discours de crise passe par des reformulations euphémisantes dans une posture de constance et d'explication, et surtout, compte tenu des engagements bilatéraux, par la démonstration du contraire de la crise, c'est-à-dire d'une situation « exceptionnellement » favorable à l'enseignement de l'allemand. La focalisation du discours sur l'allemand vise à convaincre d'une politique dite volontariste, étayée par des chiffres et des pourcentages positifs omniprésents, que ne peuvent contester que des experts du champ éducatif. Pour justifier la suppression d'environ 30 % des sections bilangues, le discours ministériel met l'accent sur le maintien des « dispositifs » bilangues « de continuité » ou sur le slogan « des bilangues pour tous », qui passent sous silence le glissement de sens opéré par rapport au fonctionnement des anciennes sections bilangues. Il se réoriente aussi vers la stigmatisation des stratégies « de contournement » de la carte scolaire, en prenant appui sur les valeurs fondatrices de l'école républicaine: à l'« élitisme » reproché aux bilangues, trop polysémique, est préférée la valeur consensuelle de l'« excellence ». Dans ce débat réactualisé sur les valeurs, la « lutte contre les inégalités », l'« élitisme républicain », l'« excellence pour tous » peuvent devenir des arguments du contre-discours pour défendre les nouveaux « dispositifs bilangues », ce qui permettrait de « sauver » les chiffres des effectifs de germanistes, à défaut du nombre d'heures d'enseignement et du niveau de langue acquis en fin de collège.

## Bibliographie

### Références primaires

Toutes les adresses URL ont été consultées une dernière fois le 2 janvier 2017. Les références sont classées dans chaque rubrique par ordre chronologique.

### Sites d'actions collectives

Communiqués de l'ADEAF, [<http://adeaf.net/spip.php?article83>].



Pétition publique, « Réforme du collège – NON à la disparition programmée de l'allemand de l'enseignement en France », [<http://www.petitionpublique.fr/?pi=rcadeaf>].

Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa e.V., 11.04.2015, « Die VDFG ruft auf: Non au déclin programmé de l'allemand en France », [<http://www.vdfg.de/die-vdfg-ruft-auf-non-au-declin-programme-de-l-allemand-en-france/>].

#### Site officiel de Najat Vallaud-Belkacem

04.04.2015, « Un enseignement de l'allemand conforté ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/04/04/>].

14.04.2015, « Des classes bilangues pour tous dès la 5<sup>e</sup> ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/04/14/>].

16.04.2015, « L'ambition de la réforme du collège pour l'allemand ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/04/16/>].

05.05.2015, « Réformer le collège pour tenir la promesse républicaine de l'école ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/05/05/>].

18.06.2015, « Nomination de Sandrine Kott, déléguée ministérielle au renforcement de l'apprentissage de l'allemand ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/06/18/>].

22.01.2016, « Développement des bilangues de continuité et de l'enseignement de l'allemand ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/01/22/>].

31.01.2016, « Notre stratégie nationale pour les langues vivantes [...] ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/01/31/>].

08.06.2016, « Discours pour la rencontre Recteurs-Ministres de l'Éducation des Länder allemands ». [<http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/06/08/>].

#### Site du ministère de l'Éducation nationale

Rapport de l'inspection générale des langues vivantes (décembre 2014). [[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/08/1/2014-083\\_bilangues\\_et\\_SELO\\_412081.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/08/1/2014-083_bilangues_et_SELO_412081.pdf)].

Dossier de presse « Stratégie langues vivantes » (22.01.2016). [<http://www.education.gouv.fr/cid97827/.html>].

Communiqué de presse « + 6 % de collégiens germanistes à la rentrée 2016 : engagement tenu » (17.10.2016). [<http://www.education.gouv.fr/cid107855/.html>].

#### Autres sites institutionnels

[<http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/traite-franco-allemand.pdf>].

[<http://www.ambafrance-de.org/Le-Conseil-de-ministre-franco>].

[<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>].

[<http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiques/Reforme-du-college>].

## Presse et médias

- Tournadre, Jean-François / Vaillant, Jérôme (éd.) (1999) *Allemagne d'aujourd'hui* 150, L'Enseignement de l'allemand en France : vers un déclin inexorable ?
- Le Figaro (15.04.2015) « Ayrault "inquiet" de la réforme des collèges ». [<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/04/15/25002-20150415ARTFIG00420-ayrault-inquiet-de-la-reforme-des-colleges-de-vallaud-belkacem.php>].
- Les Échos (16.04.2015) « Ayrault s'en prend à la réforme du collège ». [<http://www.lesechos.fr/16/04/2015/LesEchos/21920-017-ECH.htm>].
- Le Point (16.04.2015) « La réforme du collège menace-t-elle l'allemand? ». [[http://www.lepoint.fr/societe/reforme-du-college-l-allemand-condamne-16-04-2015-1921833\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/reforme-du-college-l-allemand-condamne-16-04-2015-1921833_23.php)].
- France 2 (20.04.2015) Reportage du journal télévisé. [[http://www.francetvinfo.fr/societe/education/reforme-du-college/jean-marc-ayrault-vent-debout-contre-la-reforme-des-colleges\\_882197.html](http://www.francetvinfo.fr/societe/education/reforme-du-college/jean-marc-ayrault-vent-debout-contre-la-reforme-des-colleges_882197.html)].
- Le Point (20.04.2015) « Réforme du collège – Vallaud-Belkacem: "Que les conservateurs tombent les masques!" ». [[http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/-20-04-2015-1922828\\_1897.php](http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/-20-04-2015-1922828_1897.php)].
- Spiegel online (21.04.2015) « Au revoir, Goethe? ». [<http://www.spiegel.de/lebenundlernen/schule/deutsche-sprache-in-frankreich-schulreform-gefaehrdet-bilinguales-lernen-a-1029814.html>].
- Süddeutsche Zeitung (21.04.2015) « Parlez-vous Deutsch? ». [<http://www.sueddeutsche.de/politik/frankreich-1.2446435>].
- Focus (22.04.2015) « Sprachliche Verstimmungen zwischen Berlin und Paris ». [[http://www.focus.de/politik/ausland/frankreich-schafft-speziellen-deutschklassen-ab-sprachliche-verstimmungen-zwischen-berlin-und-paris\\_id\\_4629985.html](http://www.focus.de/politik/ausland/frankreich-schafft-speziellen-deutschklassen-ab-sprachliche-verstimmungen-zwischen-berlin-und-paris_id_4629985.html)].
- Le Figaro (23.04.2015) « L'ambassadrice d'Allemagne: "Notre langue risque d'être une victime collatérale" ». [<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/04/22/01016-20150422ARTFIG00303>].
- France Inter (12.05.2015) Interview de Najat Vallaud-Belkacem par Bruno Duvic. [<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite/l-invite-12-mai-2015>].
- Le Monde (12.05.2015) « Halte à l'élitisme conservateur! ». [[http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/05/12/halte-a-l-elitisme-conservateur\\_4631575\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/05/12/halte-a-l-elitisme-conservateur_4631575_3232.html)].
- L'Opinion (12.05.2015) « Collège : non à la disparition programmée de l'allemand ». Tribune libre de Philippe Gustin, [<http://www.lopinion.fr/edition/politique/college-non-a-disparition-programmee-l-allemand-24161>].
- La Montagne (20.05.2015) « Nouvelle journée de mobilisation contre la réforme du collège et l'apprentissage des langues ». [[http://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/education/2015/05/20/nouvelle-journee-de-mobilisation-contre-la-reforme-du-college-et-l-apprentissage-des-langues\\_11446710.html](http://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/education/2015/05/20/nouvelle-journee-de-mobilisation-contre-la-reforme-du-college-et-l-apprentissage-des-langues_11446710.html)].

20 minutes (17.10.2016) « L'Allemand redevient-il "tendance" au collège? ». [<http://www.20minutes.fr/societe/1944095-20161017>].

## Références secondaires

- Bacot, Paul / Desmarchelier, Dominique / Rémi-Giraud, Sylvianne (2012) « Le langage des chiffres en politique ». *Mots. Les Langages du politique* 100, [<http://mots.revues.org/20977>], dernière consultation le 30.09.2016.
- Bernardy, Jean-Pierre (2016) « Les sections bi-langues: mise en perspective ». *Allemagne d'aujourd'hui* 215, p. 11-24.
- Centre national de ressources textuelles et lexicales, [<http://www.cnrtl.fr/definition/contourner>], dernière consultation le 2.01.2017.
- Charaudeau, Patrick (2005) *Le Discours politique. Les Masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.
- Goeze, Annika / Strobel, Korinna (2011) « Krisenrhetorik ». In: Gert Ueding (Hrsg.), *Historisches Wörterbuch der Rhetorik*, vol. X, Berlin, Boston: de Gruyter, p. 511-530.
- Habscheid, Stephan / Koch, Lars (2014) « Einleitung: Katastrophen, Krisen, Störungen ». *LiLi – Zeitschrift für Literaturwissenschaft und Linguistik* 173, *Katastrophen, Krisen, Störungen*, p. 5-12.
- Hannequart, Jean-Michel (2016) « L'impact des classes bilangues ». *Allemagne d'aujourd'hui* 215, p. 25-31.
- Krieg-Planque, Alice (2009) *La Notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- Lakoff, George / Johnson, Mark (1985) *Les Métaphores dans la vie quotidienne*. Trad. Michel de Fornel et Jean-Jacques Lecercle, Paris: Minuit.
- Perelman, Chaim / Olbrechts-Tyteca, Lucie (2008 [1958]) *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin, Christian (2002) « Forme logique et forme clichée des lieux argumentatifs ». *La Licorne* 59, *Clichés et clichages: mélanges offerts à Anne-Marie Perrin-Naffakh*, p. 24-37.
- Rabatel, Alain (2005) « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue: co-énonciation, sur-énonciation, sous-énonciation ». In: Jacques Bres / Pierre-Patrick Haillet / Sylvie Mellet / Henning Nolke / Laurence Rosier (éd.), *Dialogisme et Polyphonie. Approches linguistiques*, De Boeck: Duculot, p. 95-110.
- Schwarz-Friesel, Monika (2017) « Konzeptualisierung und Referenzialisierung von Katastrophe in den Textweltmodellen des modernen Krisendiskurses ». *Cahiers d'Études Germaniques* 73, *Crises et catastrophes*, p. 39-63.
- Wengeler, Martin / Ziem, Alexander (2014) « Wie über Krisen geredet wird. Einige Ergebnisse eines diskursgeschichtlichen Forschungsprojekts ». *LiLi – Zeitschrift für Literaturwissenschaft und Linguistik* 173, *Katastrophen, Krisen, Störungen*, p. 52-75.